



REPUBLIQUE FRANCAISE

Expéditeur :
Service d'urbanisme
NAILLOUX
1 rue de la République
31560 - NAILLOUX
Tél : 05.62.71.96.96
Courriel : responsable.urbanisme@mairienaillox31.com

Arrêté portant la référence N°**2024U-017**
Transmis au préfet le 19/01/2024
Affiché en mairie le 18/01/2024

Dossier N° : **PC 031 396 22 N0031**

Objet : CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE

Déposé le : 08/07/2022

Par : Monsieur et Madame LACROIX Marc
22 bis avenue François Mitterrand
31560 NAILLOUX

Sur un terrain sis à :
Avenue François Mitterrand
31560 NAILLOUX

Parcelle : B00836

Surface de plancher : 83.15 m²

RETRAIT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Le Maire de NAILLOUX

Vu l'autorisation d'urbanisme susvisée,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, et R.421-1 et suivants,
Vu le code des relations entre le public et l'administration,
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29/12/2004 et révisé le 25/03/2010 et modifié en dernière date le 28/09/2017.
Vu l'accord du permis de construire pour une maison individuelle délivré le 29/08/2022,
Vu la demande de retrait de l'autorisation en date du 12/01/2024, de Monsieur et Madame LACROIX Marc,
Considérant l'objet de la demande,
Considérant que le projet se trouve en zone U2 du Plan Local d'Urbanisme,

ARRETE

Article 1 :

L'autorisation de permis de construire pour une maison individuelle est RETIREE.

Article 2 :

La présente décision est transmise au représentant de l'état dans les conditions prévues à l'article L2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle est exécutoire à compter de sa réception.

Le 17 janvier 2024
Par délégation du maire, l'adjoint délégué à
l'urbanisme
Pierre MARTY

